

Marché. Pompes Râteau

Le Conseil municipal

Du le renoncement de la société VIMJ au marché du 29 Mai 1964
concernant la fourniture des machines élévatoires nécessaires aux
travaux d'alimentation en eau potable de la Commune.

Après consultation de différents spécialistes

1. Désigne la Société Râteau adjudicatari pour la somme de
221500⁰⁰; les propositions de celle-ci étant les plus avantageuses
et offrent toute garantie.
2. Autorise son Maire à signer le marché à passer avec la Société
3. S'engage à assurer le financement des dépenses restant à la charge
de la Commune